

Stop aux politiques anti-fonctionnaires !

Kasbarian, mentant ouvertement, le martèle dès qu'il a un micro :
les fonctionnaires seraient « absentéistes ».

Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé au cours de l'année par personne

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FPE (hors enseignant-es)	7,1	6,0	6,9	6,7	10,0	10,2	8,4
Enseignant-es	4,6	5,2	5,5	7,0	7,9	11,6	9,3
Secteur privé	8,3	8,7	8,4	10,2	11,4	11,7	10,3

Source : Enquêtes Emploi, Insee. Traitement DGAFP-Sdessi - FPE : Fonction publique d'État

3 jours de carence aboutissent à une perte de rémunération de 10 %, ajoutés à une indemnisation sur la base de 90 % et non 100 %. Après la confirmation de la poursuite du gel du point d'indice et la suppression de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA), c'est une nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat des fonctionnaires et un mépris affiché !

Ni 1, ni 2, ni 3 : Zéro !

Salaires, jours de carence, indemnisation des arrêts maladie, conditions de travail... la mobilisation commence le 5 !

Rentrée 2025 : saignée sur les emplois !

4 000 suppressions d'emplois d'enseignant-es sont prévues dans le 1^{er} et le 2nd degré pour la rentrée 2025. Moins d'élèves ? Depuis 7 ans, on dénombre 7741 élèves en plus, pour 8865 postes en moins d'enseignant-es dans les collèges et lycées.

Ce n'est pas la démographie qui guide les décisions gouvernementales mais des choix politiques : faire des économies sur les dos des élèves, des personnels et d'une École déjà dans une crise profonde. L'École est à un point de bascule, Michel Barnier la pousse dans la vide.

Le SNES-FSU revendique :

- l'annulation des suppressions de postes et la création des emplois nécessaires pour diminuer les effectifs dans les classes : en collège, 20 élèves maximum par classe (16 en éducation prioritaire), en lycée, 24 élèves maximum par classe (20 élèves par classe dans les établissements qui relèveraient de l'éducation prioritaire) ;
- le renforcement des équipes pluriprofessionnelles avec un plan pluriannuel de créations d'emplois sur les bases suivantes : 1 poste de CPE pour 250 élèves, 1 poste de Psy-ÉN pour 600 élèves.
- l'amélioration des conditions de travail et la création d'emplois d'AESH et AED.

Salaires, le compte n'y est pas !

Point d'indice gelé, pensions dévalorisées, les fonctionnaires et les retraité-es continuent de payer au prix fort la crise inflationniste et le décrochage du point d'indice et des pensions de l'inflation.

En septembre 2024, un-e enseignant-e, CPE ou Psy-ÉN au 8^e échelon de la classe normale gagnerait **650 euros net** mensuel de plus si son indice avait suivi l'inflation depuis 2002.

Quant aux AED et AESH, elles et ils continuent d'être maintenu-es dans une précarité inacceptable.

Le SNES-FSU revendique :

- l'augmentation de 15 % de la valeur du point d'indice et son indexation sur les prix ;
- l'indexation des pensions sur les salaires et le rattrapage des pertes subies depuis 2017 ;
- une refonte des grilles qui porterait donc une entrée dans le métier, ISOE comprise à 2 500 € net pour les certifié-es, CPE ou Psy-ÉN et 2 750 € pour les agrégé-es ;
- l'abandon du Pacte et son utilisation pour des mesures sans contreparties ;
- le maintien de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) ;
- un véritable statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH.

Contre le choc des savoirs, une autre École est possible !

La ministre a annoncé un Acte 2 du « Choc des savoirs » au mépris des réalités du terrain et des attentes des personnels. La mise en place de l'Acte 1 à la rentrée 2024 a nettement dégradé les conditions de travail des élèves et des personnels.

La ministre voudrait étendre en Quatrième et Troisième le tri des élèves, avec un bricolage envisagé qui ferait perdre une heure de cours hebdomadaire en mathématiques ou français.

Les moyens complémentaires de vie scolaire prévus en janvier (CPE et AED) ne sont pas davantage financés dans le projet de budget pour 2025.

Le DNB serait à terme un examen d'entrée au lycée, la ministre amorce une fin de scolarité obligatoire à 15 ans, des sorties précoces sans diplôme et un contrat de travail pour tout avenir avec le recours forcé à l'apprentissage.

Le SNU, les classes et lycées engagés sont confirmés.

Pour le SNES-FSU, l'École publique n'a pas besoin de ce prétendu « Choc des savoirs » qui doit être abrogé, mais d'un choc des salaires et des moyens. Les personnels doivent être revalorisé-es et leur professionnalité respectée.